



Plan de sauvegarde de l'emploi

Par **axis232**, le **18/05/2011** à **14:32**

suite a une délocalisation en province de notre societe nous avons ete tous licenciés dans le Plan de sauvegarde de l'emploi la societe ne devait elle pas nous proposer des postes chez ce sous traitant même si il ne fait pas partit du groupe

merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **18/05/2011** à **19:51**

Bonjour,

On ne sait pas qui est ce sous-traitant mais effectivement l'employeur doit rechercher toutes le possibilités de reclassement...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise d'une organisation syndicale...

Par **axis232**, le **18/05/2011** à **20:43**

le sous traitant est une societe choisie au hasard vu qu elle ne faisait pas ce type de travail quand au syndicats (représentant du personnel) ils ont ete au dessous de tous (3000 euros pour que l on continue a travailler normalement) et que l ont fasse le déménagement (une honte)

la question est :

peut ont attaquer le plan au prudhomme pour non proposition d'emploi chez le sous traitant?

Par **P.M.**, le **18/05/2011** à **21:11**

On peut toujours attaquer, le tout c'est d'avoir des éléments fondés...